

VENTE EMBALLAGES, PAPIERS, CARTONS..
Groupe PSBM - CIDEX 4405
M.I.N - Bât. L
47000 AGEN

Suite aux difficultés d'acheminements du courrier par la Poste, Merci de bien vouloir privilégier le règlement par virement.

<http://www.psbm.fr>

Siège Admin. : 122 ZA Robert Péré 47200 GAUJAC
N° Siret : 44474321500022
N.A.F. : 4676Z
N° intracommunautaire : FR89 444743215
Capital : 10 000,00 €
Téléphone : 05 53 96 43 12

EARL SOULAYRES

1059 ROUTE DU PORT DE L'ANGLE

46140 PARNAC

IBAN : FR7617807008060332101947641
BIC : CCBPFRPPTLS

N° intracommunautaire :

Facture

NUMERO	DATE	COMPTE	REFERENCE
SIG040539	30/11/24	008090	LIGNAC MERC APREM

Page : 1

[illegible]

Code	Base	Taux	Montant
1	256,67 €	20%	51,33 €
Total	256,67 €		51,33 €

Total HT	Escompte	Total TTC	Acompte	NET A PAYER
256,67 €	0% 0,00 €	308,00 €	0,00 €	308,00 €

En cas de litige, seul le Tribunal d'Agen sera compétent. Délai de paiement : Loi 2008-776 du 04/08/08 Art. L. 441-6 alinéa 8. Le non-respect des échéances donne lieu à des pénalités de retard qui sont exigibles sans rappel préalable de notre part selon la formule suivante plus une indemnité forfaitaire de 40 € :

$$[Sommes\ due \times (taux\ intérêt\ de\ la\ BCE + 10)] \times nombre\ jours\ de\ retard / 360 = Pénalité$$

En cas de litige, seul le Tribunal d'Agen sera compétent. Délai de paiement : Loi 2008-776 du 04/08/08 Art. L. 441-6 alinéa 8. Le non-respect des échéances donne lieu à des pénalités de retard qui sont exigibles sans rappel préalable de notre part selon la formule suivante plus une indemnité forfaitaire de 40 € :
[Sommes due X (taux intérêt de la BCE +10)] X nombre jours de retard)/360 = Pénalité

Les marchandises restent la propriété de notre société jusqu'au règlement définitif de celles-ci Loi 80.335 du 12.05.1980

Conditions de règlement : <i>Paie ment anticipé = Escompte 0 %</i>	308,00 € LCR non acceptée	Date limite de règlement 31/12/24 Adresse règlement : Loustière 47200 GAUJAC	A joindre au règlement Cpte : 008090 Fact : SIG040539
--	---------------------------	---	---